

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre LARDON

OBJET : Patinoire - Réactualisation des tarifs

Mesdames, Messieurs,

En vue de la réouverture de la patinoire le 17 septembre 2012, il convient d'adopter les nouveaux tarifs d'entrée.

Une refonte tarifaire importante a été mise en place en 2009 pour permettre l'accès au plus grand nombre dans un contexte économique difficile avec la création d'un tarif jeunes ainsi que la mise en place d'un jardin de glace destiné aux tout petits.

La fréquentation en séance publique sur la saison 2010/2011 est en augmentation par rapport à la saison antérieure avec une hausse de 11,75 % :

- saison 09/10 : 13 973 entrées pour une recette de 32 367,00 €
- saison 10/11 : 15 615 entrées pour une recette de 38 802,05 € (+ 19,88 %)

Une augmentation moyenne de 2% des droits d'entrée est proposée sur l'ensemble des tarifs existants.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence « Construction, aménagement, entretien, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment la patinoire de Châtelleraut,

VU la délibération n°24 du conseil communautaire du 28 juin 2010 relative à l'actualisation des tarifs de la patinoire pour la saison 2010/2011,

VU l'avis favorable de la commission des équipements transférés en date du 14 février 2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs à compter du 17 septembre 2012,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver les tarifs conformément au tableau ci-joint :

UNANIMITE